

Concernant la décence

C'est avec stupéfaction que l'équipe de l'association Léa Solidarité Femmes a pris connaissance de l'Edito du Journal de la Ville de Yerres de mai 2023, ainsi que de l'article du Parisien du 23/05/2023 intitulé « Essonne : le maire de Yerres dénonce une « dérive » et coupe ses aides à Léa Solidarité Femmes ».

Dans ces articles, il est notamment reproché à l'association un « éloignement des attentes des femmes », ou encore le fait que certaines d'entre elles aient « trouvé porte close alors qu'elles demandaient une prise en charge ». Si malgré notre engagement quotidien nous n'avons pas la prétention de répondre à tous les besoins du public accueilli, sans exception, il serait néanmoins honnête de mettre en parallèle les moyens qui nous sont alloués pour remplir nos missions. Il faut rappeler que lorsque les bureaux de l'association étaient implantés sur cette commune, accolés à 6 studios d'hébergement mis à disposition par la ville, cette dernière refusait que des femmes extérieures à la commune de Yerres puissent y être mises en sécurité. Evidemment, toutes les demandes d'hébergement devaient être validées par les élus. Drôle de conception de la protection des femmes et des enfants victimes de violences, qui doivent apparemment répondre à des critères précis pour que la ville accepte de les prendre en charge....

Mais revenons à ce qui est reproché à l'équipe de l'association. Il arrive fréquemment que des femmes en difficulté nous contactent afin d'être accompagnées, sans pour autant être victime de violences conjugales ou intrafamiliales. L'association n'a dans ce cas pas la possibilité de leur proposer un accompagnement. Pour autant, une réorientation vers les services et institutions qui pourront répondre à leurs besoins est systématiquement proposée : CCAS, Maisons Départementales des Solidarités, associations spécialisées sur différentes thématiques, 115...

De plus, Léa Solidarité Femmes est affiliée à la Fédération Nationale Solidarité Femmes, qui regroupe plus de 70 associations sur toute la France. En Essonne, 4 associations y sont affiliées et se partagent le territoire afin d'assurer une prise en charge cohérente et de permettre aux victimes issues de communes rurales d'accéder à nos services. Lorsqu'une femme nous contacte et est issue d'une commune relevant du territoire d'action d'une autre association du Département, elle est bien évidemment réorientée vers cette dernière, sauf s'il s'agit d'une demande urgente de mise en sécurité : dans ce cas, elle est assurée par l'équipe de l'association, et Madame et ses enfants sont réorientés dès le lendemain sur leur association de secteur. Mais il existe encore une exception : les trois autres associations du Département ne prenant pas en charge les femmes victimes de violences intrafamiliales, l'association Léa Solidarité Femmes assure la mise en sécurité ET l'accompagnement de ce public sur tout le département.

Au quotidien, de nombreux partenaires nous orientent des femmes et des enfants victimes de violences afin qu'ils soient accompagnés et mis à l'abri : gendarmeries et commissariats de tout le département, mais aussi Maisons Départementales des Solidarités, CCAS, hôpitaux et professionnels de santé, associations spécialisées du secteur médico-social, centres d'hébergement, et services d'hébergement d'urgence de l'Etat (115) ... Tous reconnaissent notre engagement et notre réactivité.

Malgré une équipe de terrain en sous-effectif (une chargée de premier accueil, 3 travailleuses sociales pour les femmes et les enfants hébergé.e.s, 2 agents de manutention, 3 travailleuses sociales sur le L.E.A.O, une référente juridique, deux agents d'accueil, deux psychologues, une chargée de prévention et de sensibilisation, une cheffe de service, une directrice adjointe et une directrice pour 893 femmes et 257 enfants accompagnés en 2022), l'équipe travaille au quotidien d'arrache-pied pour proposer un accompagnement de qualité et qui s'adapte le plus possible aux besoins des femmes et des enfants accueilli.e.s.

Les mises en sécurité sont possibles 7 jours sur 7, de 9h à 22h, ce qui correspond aux horaires de la ligne d'écoute de l'association, tenue par les salariées en plus de leurs autres missions, et ouverte même les jours fériés. Au-delà d'un accompagnement social et administratif « classique » autour de l'ouverture des droits, de l'hébergement et du relogement, de la santé et des démarches juridiques, l'équipe s'assure de prendre en compte les spécificités de ce public afin de l'accompagner dans la conscientisation des violences et de leurs conséquences, et de lui donner les outils lui permettant de se reconstruire en dehors des schémas traumatisants auxquelles il a été confronté. Cet exercice demande une implication et une énergie importante, et la confrontation à des histoires et parcours de vie extrêmement violents et impactants. Les dénigrements, les insultes, le chantage, les menaces de mort, le harcèlement, la manipulation, les coups, les bleus et les marques, les viols et agressions sexuelles – sur adultes et sur enfants, les armes, les blessures, les tentatives de meurtre, les suicides, la peur de mourir : voilà ce qui compose le quotidien des professionnels dans les accompagnements qu'ils mènent. Détricoter la terreur et la toute-puissance des agresseurs. Aider à retrouver un sentiment de sécurité et de la confiance en soi – et en les autres. Se lancer conjointement dans des démarches et des procédures souvent longues et laborieuses, auprès d'institutions qui n'ont pas toujours les clés pour comprendre ces situations complexes et les besoins qui en découlent. Rassurer, épauler, réaffirmer leur droit à la dignité et au respect.

Au-delà d'un métier, c'est par véritable conviction que les violences conjugales et intra-familiales sont un fléau et que toute personne a le droit de vivre dans des conditions assurant son intégrité et sa dignité que nous avons choisi de travailler au sein de cette association. De par son affiliation à la FNSF – qui s'est battue pour créer le numéro d'écoute national 3919 et pour le conserver alors même qu'un marché public avait été lancé en 2019 par le gouvernement – et à travers toutes les actions auxquelles l'association participe, l'association se bat et milite pour faire entendre les voix de toutes les femmes et les enfants victimes de ces violences, afin d'être moteur pour améliorer leurs conditions de prise en charge, et de faire prendre conscience de la nécessité de donner plus de moyens à nos structures pour mener à bien ces missions. En décembre 2022, l'association a notamment participé au colloque organisé par la Fondation RAJA – Danièle Marcovici et le Barreau de Paris à la Maison du Barreau de Paris sur la thématique des dysfonctionnements dans le traitement judiciaire des violences conjugales et intrafamiliales. Etaient présents des avocats, des magistrats, mais également les députées Emilie CHANDLER et Dominique VERIEN, chargées de mission temporaire auprès du Garde des Sceaux sur le traitement judiciaire des violences intra-familiales. Ces dernières ont remis au gouvernement courant mai le « Plan Rouge Vif », formulant 59 recommandations visant à améliorer le système judiciaire pour permettre une meilleure protection des victimes. Le Garde des Sceaux a annoncé fin mai la création de pôles spécialisés au sein des Tribunaux français.

Si les attaques politiques nous importent peu, nous ne pouvons qu'en déplorer leur malhonnêteté, ainsi que leurs conséquences sur le fonctionnement et les moyens alloués à notre association, puisque les premières victimes en seront toujours les femmes et les enfants victimes de violences que nous accompagnons.

Le 13 juin 2023

Les salariées.es de l'association Léa Solidarité Femmes